

# Diagnostic agricole

---

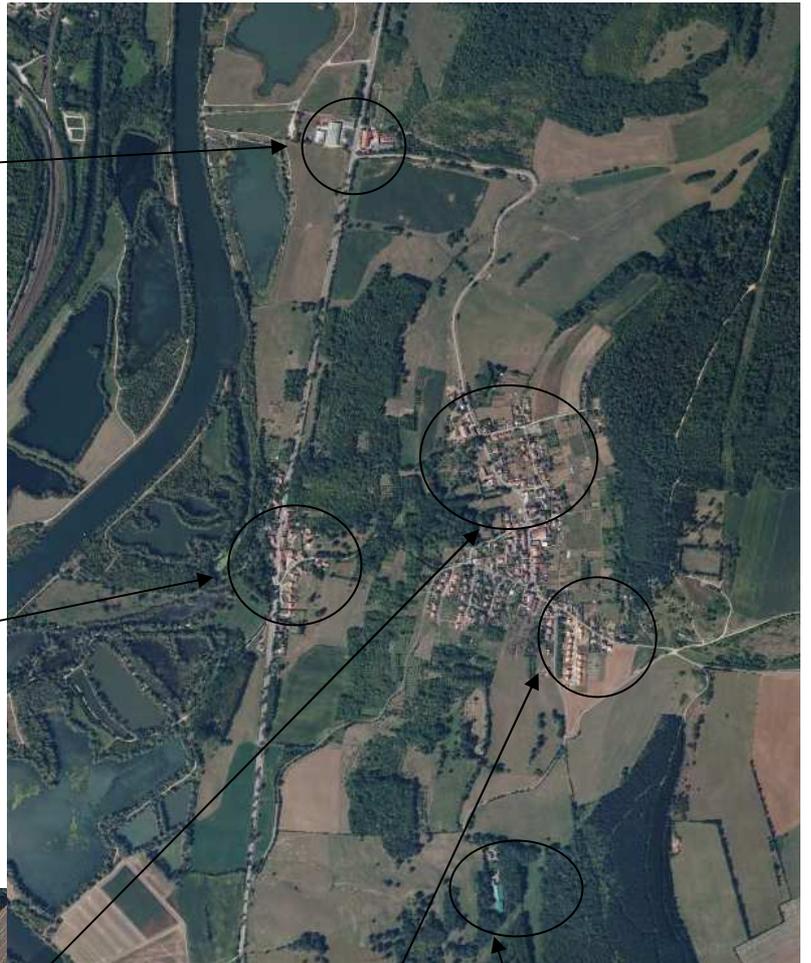
## Commune d'ARRY

Communauté de Communes du Val de Moselle  
Canton d'ARS-SUR MOSELLE  
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE  
Département de la MOSELLE

Juin 2011

Réalisé par : Stéphane HISIGER





## OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

---

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, de nombreuses communes engagent des procédures d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme afin d'établir un projet de développement durable pour le territoire communal et de définir le droit des sols en résultant.

Selon les principes directeurs définis par la loi SRU, la démarche doit entre autres objectifs prendre en compte le respect de l'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces agricoles et naturels dans le cadre d'une stratégie globale et concertée du territoire communal.

Qu'ils soient urbains, périurbains, ou ruraux, beaucoup de territoires connaissent une croissance démographique qui se traduit par une consommation d'espaces agricoles. Or, à divers degrés selon les communes, l'agriculture demeure une activité occupant et mettant en valeur la majeure partie du territoire communal. Une connaissance précise de cette activité et de son évolution future est indispensable pour définir les enjeux fonciers, anticiper les conflits et définir un projet d'aménagement qui partage l'espace de façon équilibrée.

Dans cette perspective, la Chambre d'agriculture de la Moselle propose de réaliser un diagnostic de l'agriculture présente sur le territoire communal qui aura pour objectif de :

- Caractériser les exploitations agricoles présentes sur la commune
- Mettre en valeur leur stratégie de développement pour l'avenir
- Identifier les zones de conflit possibles entre l'agriculture et le développement urbain

Au travers d'indicateurs socio-économiques et structurels, d'une vision prospective de l'activité agricole, le diagnostic agricole permettra une prise de décision avertie de la part des décideurs locaux.

## CONTENU DU DIAGNOSTIC

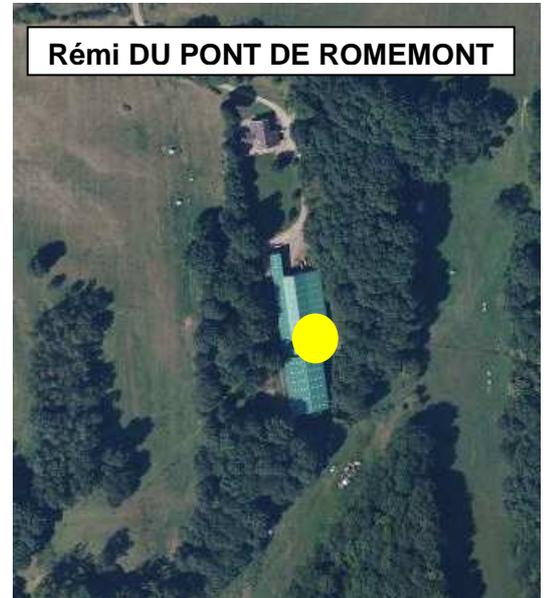
---

L'étude abordera les thématiques suivantes sous la forme de cartes accompagnées de fiches d'analyses avec commentaires et diagrammes :

1. Localisation géographique et forme juridique
2. Analyse démographique
3. Surface agricole utile totale
4. Surface agricole utile communale
5. Orientations technico-économiques
6. Exploitations agricoles et environnement
7. Devenir des exploitations agricoles
8. Localisation des bâtiments

Un tableau de synthèse présentant les principales caractéristiques et les remarques formulées par les exploitants lors de la réunion de concertation sera restitué.

S



-  Installation individuelle
-  Installation sociétaire

## FICHE 1 : LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET FORME JURIDIQUE

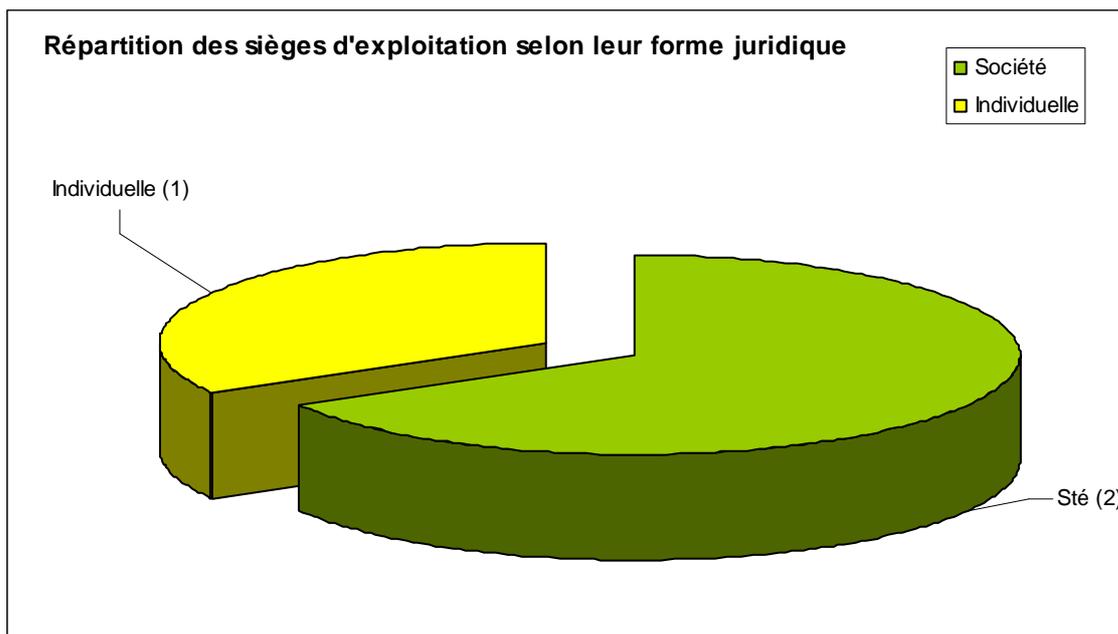
3 sièges d'exploitations ont été recensés sur le territoire d'ARRY.

Leur répartition territoriale est assez diffuse.

Rappelons que les retraités et les exploitants « non professionnels » possédant quelques parcelles n'ont pas été recensés dans le cadre de cette étude.

A l'échelon départemental, la situation juridique des exploitations professionnelles montre une forte progression des formes sociétaires qui représentent aujourd'hui 55 % des exploitations de notre département.

A l'échelon communal, on trouve 1 exploitation individuelle et 2 exploitations sociétaires.



Avec 66 % du total, les exploitations sociétaires sont prédominantes sur la commune.

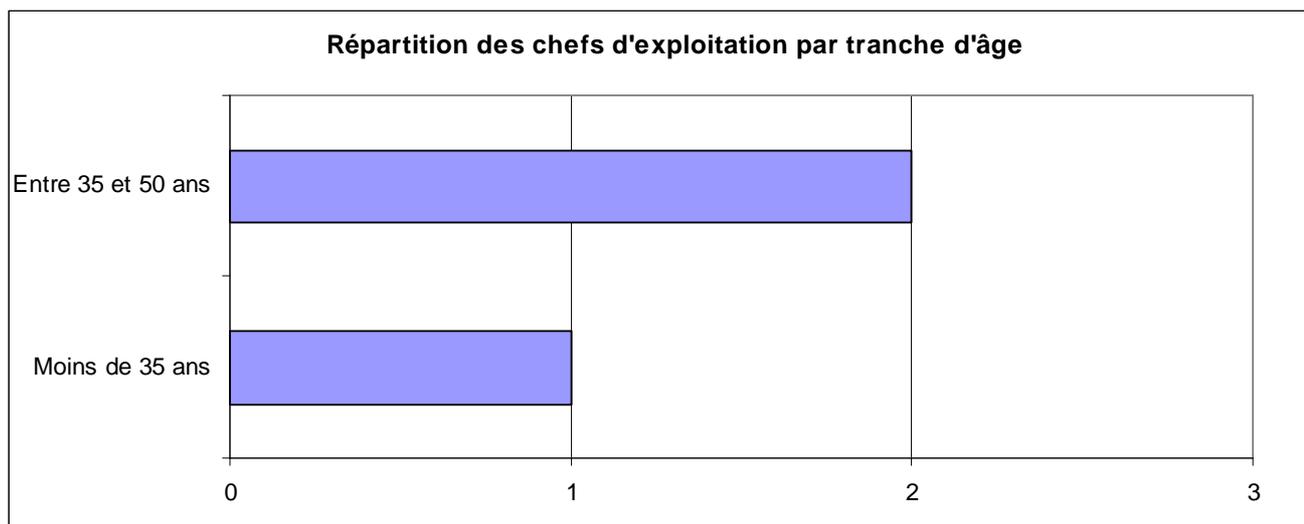
Ce constat apporte des éléments de réflexion sur le devenir des exploitations. En effet, l'agriculture sociétaire favorise des modes de transmission et d'installation plus progressifs et généralement moins coûteux. Le problème de la transmission peut se poser pour les exploitations individuelles sans successeur familial ou pour des sociétés à la recherche d'associés ou de tiers (les analyses suivantes permettront de mieux les caractériser).



-  Moins de 35 ans
-  Entre 35 et 50 ans
-  Plus de 50 ans

## FICHE N°2 : ANALYSE DEMOGRAPHIQUE

L'analyse porte sur les 3 chefs d'exploitation de la commune dont l'âge moyen est de 38 ans.



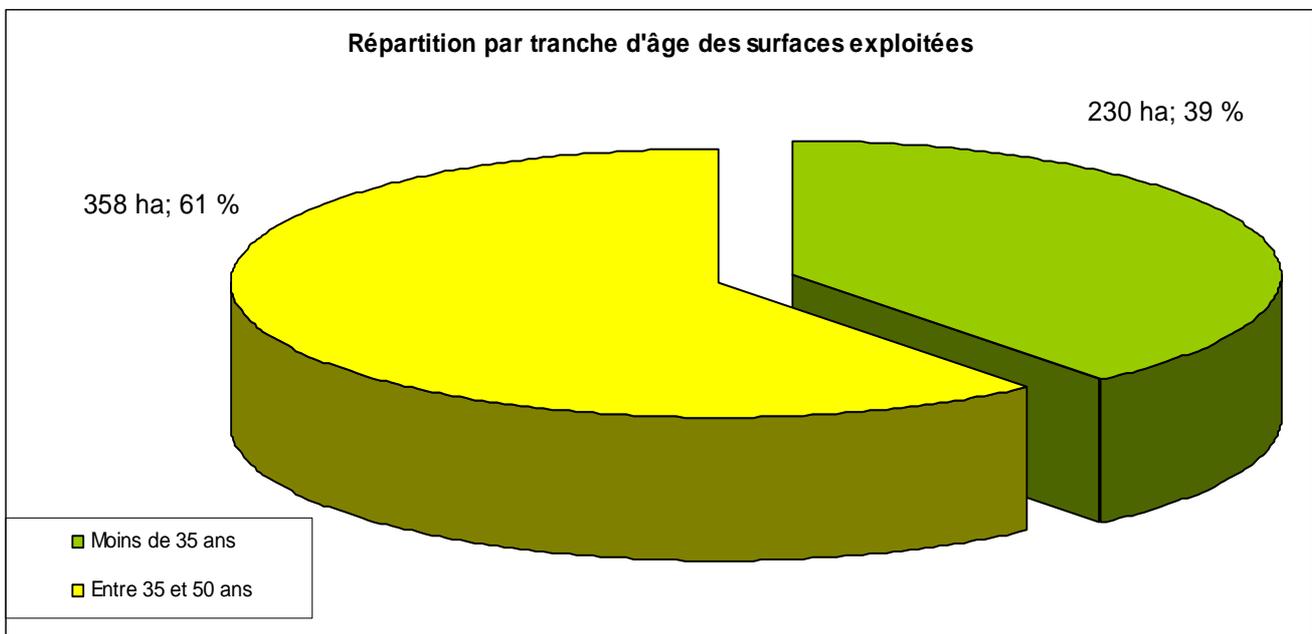
2 chefs d'exploitation sur 3 ont entre 35 et 50 ans, 1 exploitant de la commune a moins de 35 ans.

Compte-tenu de ce profil démographique, très peu d'évolutions devraient s'opérer dans les années à venir tant au niveau des sièges d'exploitation que du parcellaire exploité.

Les prochaines analyses thématiques permettront de caractériser les exploitations et d'analyser leur probable évolution, notamment pour celle dont le chef d'exploitation a plus de 50 ans (un lien peut être fait avec la fiche relative aux perspectives d'évolution qui permettra de mesurer la dynamique de renouvellement à venir).

## FICHE N°3 : SURFACE AGRICOLE UTILE TOTALE

Les 3 exploitations ont une surface agricole totale de 588 hectares (dont 272 sur la commune), ce qui représente une superficie moyenne de 196 hectares (celle-ci diffère fortement sur la commune notamment selon le type de production et surtout la forme juridique, les exploitations sociétaires ayant une surface moyenne plus importante que les exploitations individuelles).



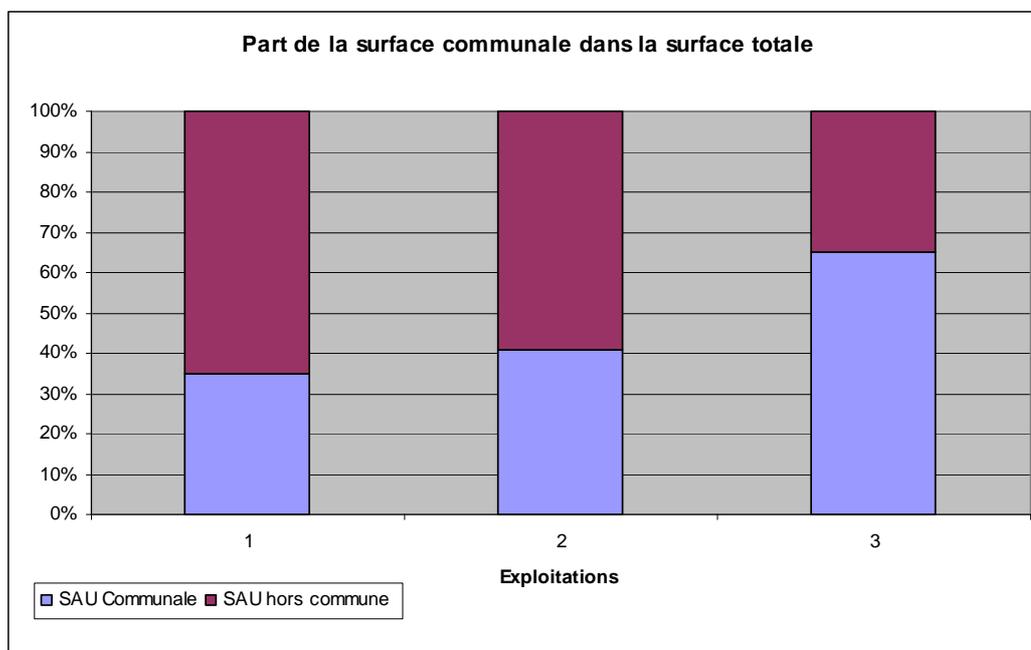
40 % de la SAU seulement est mis en valeur par l'exploitant de moins de 35 ans tandis que les exploitants de la tranche d'âge intermédiaire mettent en valeur 60 % de la SAU.

Ce constat laisse présager peu d'évolutions foncières dans les années à venir (l'analyse prospective du devenir des exploitations viendra compléter ces propos).

2 agriculteurs de la commune sur 3 indiquent que le parcellaire de leur exploitation est groupé, 1 seul indique que le parcellaire de son exploitation est morcelé.

## FICHE 4 : SURFACE AGRICOLE UTILE COMMUNALE

Les 3 exploitations ont une surface agricole communale de 272 ha (pour une surface agricole totale de 588 ha).



Globalement, les exploitations de la commune mettent peu en valeur leur territoire puisque 2 exploitations sur 3 ont moins de 50% de leur parcellaire sur le territoire communal (les exploitations situées en limite communale ayant par conséquent, une part plus importante à l'extérieur de la commune).

L'analyse de la surface exploitée autour du siège montre un morcellement des structures d'exploitation : 2 exploitations sur 3 ont moins de 50 % de leur surface autour du siège.

Part de la surface exploitée autour du siège	Moins de 25%	Entre 26 et 50 %	Entre 51 et 75 %	Plus de 75 %
Nombre d'exploitations	1	1	0	1

Les projets de développement communaux, qui impliquent un prélèvement d'espaces agricoles, pourraient dans certains cas gêner ou nuire à certaines exploitations, notamment celles orientées vers la production laitière qui cherchent à optimiser les pâturages à proximité de leurs bâtiments d'élevage.

Ainsi, dans le cadre de futures extensions urbaines, la disparition des prairies peut déséquilibrer la gestion parcellaire de certaines exploitations ; ceci sans oublier la diminution des surfaces épandables.

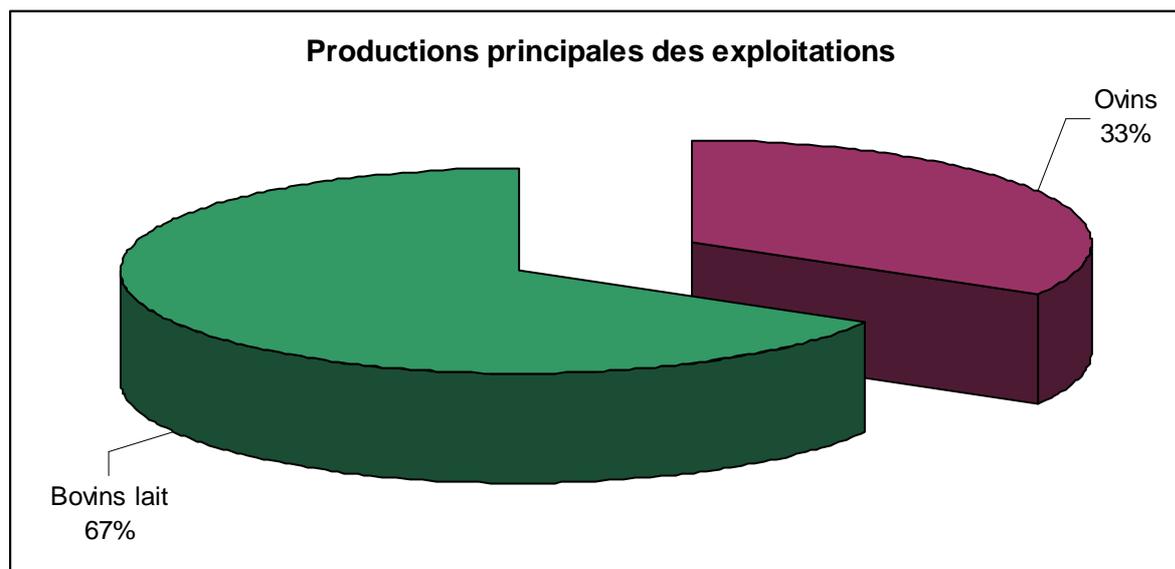


-  Ovins
-  Bovins lait
-  Vaches allaitantes
-  Bovins à l'engraissement
-  Autres

## FICHE N°5 : ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES

### PRODUCTIONS AGRICOLES

La Moselle est un département où l'activité d'élevage tient une place importante.



Tous les sièges d'exploitation ont une activité d'élevage :

- 2 sont orientés « bovins lait »
- 1 est orienté vers la production d'ovins

Une exploitation pratique la vente directe.

En cas d'extension de l'urbanisation, qui se traduira par une consommation d'espaces agricoles, il conviendra de prendre en compte cette caractéristique.

Les analyses complémentaires sur la localisation et le régime sanitaire des exploitations seront importantes dans l'élaboration du projet communal, notamment lors de la définition des zonages.

### DEMARCHES QUALITE

2 exploitations sont engagées en démarche qualité.



-  RSD
-  ICPE

## FICHE N°6 : EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ENVIRONNEMENT

---

### CONTRAINTES RENCONTREES POUR LES EXPLOITANTS

Les contraintes mentionnées par les exploitants de la commune sont les suivantes : pression foncière (1), problème de circulation (2), problèmes de relations de voisinage (1).

### CONTRAINTES POUR LA COMMUNE

Eléments importants dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme de la commune et notamment lors de la délimitation du zonage, des périmètres de protection s'appliquent autour des bâtiments agricoles :

- 50 m autour des bâtiments d'élevage uniquement pour, les exploitations soumises au Règlement Sanitaire Départemental
- 100 m autour des bâtiments d'élevage, de stockage (sauf matériel) et annexes (silos, fosses, ...), pour les exploitations soumises à la réglementation liée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

1 exploitation de la commune est soumise au Règlement Sanitaire Départemental et 2 exploitations sont soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.



-  Maintien sans changement
-  Maintien avec agrandissement
-  Installation souhaitée mais sans successeur
-  Installation dans le cadre familial

## FICHE N°7 : DEVENIR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

---

Cette analyse prospective repose sur les propos recueillis lors des enquêtes. Elle est indépendante de toutes les évolutions conjoncturelles et/ou réglementaires qui pourraient s'imposer demain aux exploitations agricoles de la commune.

D'ici 5 ans, toutes les exploitations devraient évoluer avec des projets d'agrandissement.

Plusieurs secteurs stratégiques ont été identifiés par les exploitants de la commune :

- certains correspondent à des îlots de pâture exploités dans le cadre d'un atelier laitier.
- d'autres correspondent à des îlots susceptibles d'accueillir un projet de bâtiment à moyen terme.

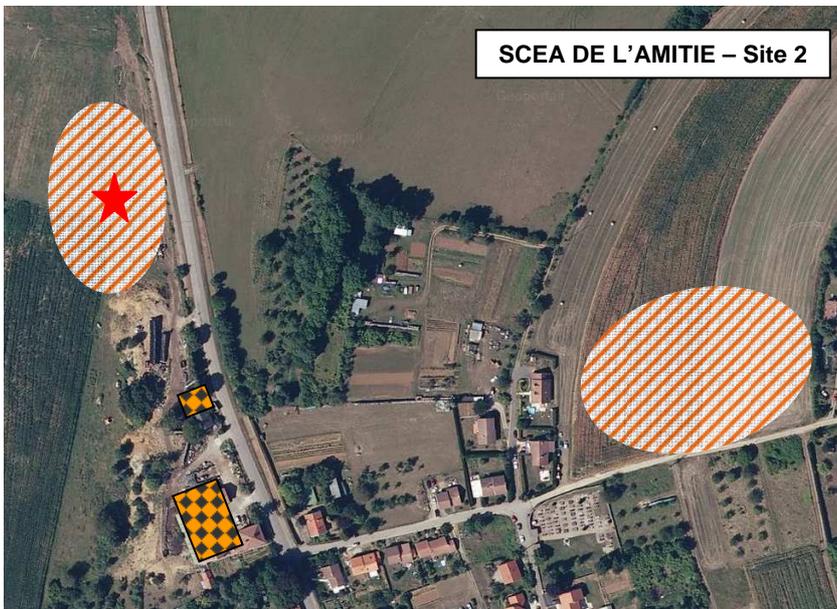
Afin de respecter le principe d'équilibre entre la préservation des intérêts agricoles et des projets de développements urbains, il est souhaitable de ne pas envisager de nouvelles zones d'extension dans ces secteurs stratégiques.



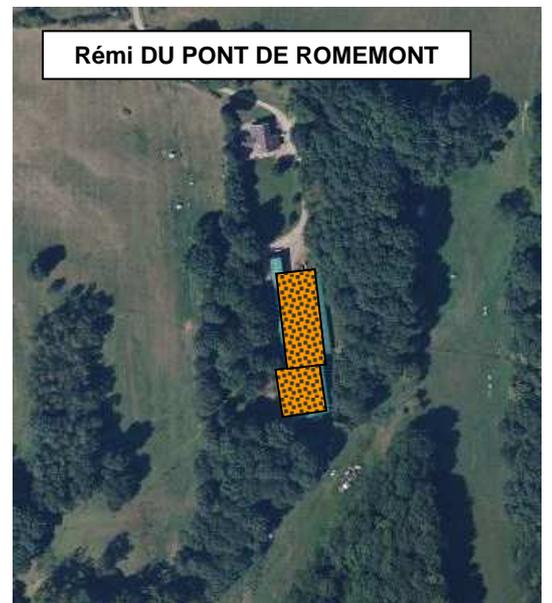
GAEC DE LA LOBE (NOVEANT-SUR-MOSELLE)



GAEC DE LA LOBE - Site 2



SCEA DE L'AMITIE - Site 2



Rémi DU PONT DE ROMEMONT



SCEA DE L'AMITIE - Site 2

-  Bâtiment d'élevage RSD (50 m)
-  Bâtiment d'élevage ICPE (100 m)
-  Bâtiment de stockage RSD (0 m)
-  Bâtiment de stockage ICPE (100 m)
-  Autres bâtiments RSD (50 m)
-  Autres bâtiments ICPE (100 m)
-  Ilot stratégique
-  Projet bâtiment

## FICHE N°8 : LOCALISATION DES BATIMENTS AGRICOLES

Les bâtiments agricoles de la commune sont répartis de manière diffuse sur la commune.

L'exploitation de **Monsieur DU PONT DE ROMEMONT** se localise à l'extérieur de l'assiette bâtie au Sud du ban communal. La pérennité de l'ensemble des bâtiments agricoles du site d'exploitation est assurée.

L'exploitation « **SCEA DE L'AMITIE** » met en valeur 2 sites distincts. Un premier site d'élevage se localise au Sud du tissu urbain de la commune. Un second site d'élevage se localise à l'extrême Nord et à proximité directe du tissu urbain. La pérennité des installations agricoles des 2 sites d'exploitation est assurée : les périmètres de protection des bâtiments doivent être respectés : l'urbanisation ne doit pas encercler ni se rapprocher davantage des installations existantes. Deux sites stratégiques à préserver de toute urbanisation sont identifiés au Nord de la commune.

L'exploitation « **GAEC DE LA LOBE** ». se localise sur « La Lobe » (commune de NOVEANT-SUR-MOSELLE). L'exploitation ne met en valeur sur la commune qu'un bâtiment de stockage. A terme, un changement de destination de celui-ci peut être envisagé. Une attention doit être portée sur le zonage appliqué au droit des parcelles qui ceinturent les bâtiments d'exploitation.

## TABLEAU DE SYNTHESE

Identification	Age du chef d'exploitation	Régime sanitaire	Superficie de l'exploitation	Moyens de production	Perspectives
<b>DU PONT DE MOMEMONT Rémi</b>	42 ans	RSD	188 ha	900 ovins	Maintien avec agrandissement
<b>SCEA DE L'AMITIE</b>	34 ans	ICPE	230 ha	90 vaches laitières	Maintien avec agrandissement
<b>GAEC DE LA LOBE</b>	37 ans	ICPE	170 ha	80 vaches laitières	Maintien avec agrandissement

NB : Dans les sociétés, c'est l'âge du membre associé le plus jeune qui est retenu.

## SYNTHESE ET CONCLUSION

L'activité agricole est fortement présente sur le territoire d'ARRY : les 3 sites d'exploitation mettent en valeur 588 hectares dont 272 ha sur la commune.

D'une manière générale, les évolutions de l'agriculture sont cependant difficiles à envisager aujourd'hui car elles dépendent notamment des évolutions conjoncturelles et des réformes économiques à venir. Le maintien de l'activité agricole et de ses fonctions productives ou non est aujourd'hui un enjeu majeur dans le cadre du développement et de l'aménagement du territoire. La recherche d'un équilibre territorial conciliant l'ensemble des activités n'est ainsi pas une démarche aisée. C'est dans cet objectif que cette étude doit permettre de sensibiliser et d'aider les élus dans leurs prises de décisions pour réaliser leur projet de développement de planification comme l'élaboration de ce document d'urbanisme.